



PROGRAMME DE FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE H0B0 ou Ho/HoV



PROGRAMME | 7H | 1 JOURNEE | INTER OU INTRA ENTREPRISES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Une personne habilitée B0 peut accéder sans surveillance, aux locaux d'accès réservés aux électriciens. Il ne peut réaliser de réarmement ou un remplacement (lampe, fusible, etc..). Ses tâches se résument à des travaux de type peinture, menuiserie, maçonnerie. Cette formation est obligatoire pour tous salariés devant rentrer dans un local électrique (TGBT) ou devant travailler à proximité de réseaux électriques.



Public concerné

Toutes personnes salariées devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux électriques en zone de voisinage simple.



Pré requis

- Être apte au travail de son activité professionnelle
- Avoir été formé spécifiquement aux opérations d'ordres électriques concernées



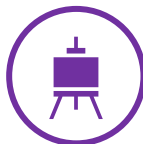
Nombre de participants

2 minimum à 12 maximum par session



Rythme de formation/horaires

Temps plein – 1 journée de 7h – horaires en centre :09h-12h30/13h30-17h – horaires en entreprise : à définir avec le client



PROGRAMME DE LA FORMATION

SEQUENCE 1 : Notions élémentaires d'électricité

- Mise en évidence des notions importantes telles que la tension et le courant.
- Évaluation des risques.
- Exemple d'accidents (contact direct, indirect, court-circuit • Classement des installations.
- Intervention et travaux non électrique en BT.
- Travaux non électriques en HT.

SEQUENCE 2 : Comment travailler en sécurité

- Autorisation de travaux
- Lecture de la signalisation
- Principe et exemples de verrouillage
- Manœuvre et consignation / rôle des intervenants
- Matériel de sécurité électrique
- Outils électrique portatifs à main
- Outillage non spécifique aux électriciens
- Incendie dans les installations électriques
- Conduite à tenir en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique



ASS FORMATION – 113 RUE ALPHEE MAZIERAS 24000 PERIGUEUX – 05.53.06.86.47 – formation@groupe-ass.com

Qui peut financer ma formation ?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



Pour apprendre un métier : le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise)
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)



VALIDATION DE LA FORMATION

- ▶ Test écrit et examen pratique – Remise d'une attestation d'habilitation Electrique
(Recyclage conseillé tous les 3 ans)

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT



- ▶ Exposés théoriques, mises en situation pratiques, études de cas et partage d'expériences.
Liste du matériel pédagogique :
- Matériel informatique : PC - Vidéoprojecteur - Imprimante - Caméscope.
Formateur spécialisé en Risques Electriques/Habilitation Electrique
Plateau pédagogique avec matériel électrique



TARIF DE L'ACTION DE FORMATION

Formation INTRA : Nous consulter pour un groupe de 3 à 12 personnes
Formation INTER : 150€ / participant / jour



LIEU DE LA FORMATION

Formation INTRA : Chez le client (déplacement avec notre matériel pédagogique)
Formation INTER : Organisme de formation A2S FORMATION – 113 Rue Alphée Maziéras
24000 PERIGUEUX



Site web :
www.a2sformation.com



Contact :
05 53 06 86 47



Adresse email:
formation@groupe-ass.com